



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Première Commission

10^e séance

Mardi 10 octobre, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. U Mya Than..... (Myanmar)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Hommage à la mémoire de Mme Sirimavo Bandaranaike, ancien Premier Ministre du Sri Lanka

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de la Première Commission et en mon nom propre, je tiens à exprimer mes très sincères condoléances à la délégation du Sri Lanka après la triste nouvelle du décès de l'ancien Premier Ministre du Sri Lanka, Mme Sirimavo Bandaranaike. Elle a été la première femme au monde à accéder au poste de Premier Ministre et a joué un rôle important en matière de désarmement. Sous sa présidence du Mouvement des non-alignés, les pays non alignés ont proposé la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes profondément affligés par son décès.

Je donne la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Palihakkara (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, ma sincère reconnaissance, ainsi qu'à la Commission, pour les témoignages de sympathie exprimés à la suite de la triste nouvelle du décès de notre ancien Premier Ministre, Mme Sirimavo R. D. Bandaranaike.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, le peuple sri-lankais s'enorgueillit humblement de l'héritage transmis par Mme Bandaranaike en tant que première femme élue au poste de Premier Ministre. De

la même façon, sa vie en tant que Premier Ministre de mon pays était en plein accord avec le mandat et le travail de notre Commission, car elle était un ardent défenseur de la cause du désarmement. Comme vous l'avez également mentionné, c'est sous la présidence de Mme Bandaranaike du Mouvement des pays non alignés que les pays non alignés ont proposé la tenue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement – proposition faite dans cette même Commission –, en vue de parvenir à un consensus international historique sur la limitation des armes multilatérales et le désarmement : le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978.

Vous pouvez être certain, Monsieur le Président, que vos condoléances seront transmises aux membres de la famille de feu Mme Bandaranaike ainsi qu'au Gouvernement de Sri Lanka.

Points 65 à 81 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Luck (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations de la délégation australienne pour votre élection à la présidence de la Commission, et à vous dire combien nous nous réjouissons de vous voir diriger nos travaux. Nous nous engageons à coopérer étroitement avec vous au cours des semaines à venir.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Alors que nous débattons des mérites relatifs des différents projets de résolution dont nous sommes saisis, il est parfois facile d'oublier les raisons de notre présence ici et ce que nous cherchons tous à réaliser à un niveau plus fondamental. Comme le stipule l'Article 1 de la Charte, l'objectif premier objectif de l'Organisation des Nations Unies, lors de sa création il y a 55 ans, était de maintenir la paix et la sécurité internationale et, à cette fin,

« de prendre des mesures collectives et effectives en vue de la prévention et de l'élimination des menaces à la paix ».

La prévention des menaces à la paix exige l'instauration d'un climat de confiance entre les nations et la mise au point d'un système de sécurité internationale efficace. Dans le contexte de la Première Commission, l'élimination des menaces exige que l'on s'emploie à élaborer des instruments destinés à prévenir la prolifération des armes de destruction massive, en vue de leur élimination. À l'instar de nombreux autres pays, l'Australie s'enorgueillit de sa contribution à la réalisation de ces deux objectifs. Cette contribution repose sur la reconnaissance du fait que notre sécurité nationale ne saurait être réalisée isolément de la sécurité mondiale. La création d'un système de sécurité au niveau international et l'élimination de la menace que font peser sur la sécurité les armes de destruction massive et l'accumulation excessive d'armes classiques sont les démarches les plus efficaces pour assurer notre sécurité aux niveaux national et régional. Seul un environnement mondial stable en matière de sécurité est à même de garantir notre sécurité au niveau national. Cela vaut autant pour l'ensemble des nations ici représentées que pour l'Australie.

Malgré un environnement mondial complexe et incertain sur le plan de la sécurité, un bilan des dernières réalisations fait apparaître des progrès significatifs dans l'accomplissement de notre mandat.

Il convient de mettre les réalisations suivantes à l'actif de notre bilan : l'issue historique de la Conférence d'examen de 2000 du TNP, qui a fourni à la communauté internationale un ordre du jour ambitieux en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement pour les cinq prochaines années; la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le ferme appui dont ce Traité a bénéficié, ce qui a permis d'élaborer des règles internationales efficaces contre de nouveaux essais nucléaires; les progrès signi-

ficatifs vers l'objectif ultime que constitue une interdiction globale des mines terrestres grâce à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa; et le lancement de préparatifs sérieux en vue de l'organisation en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Chacun s'accorde à reconnaître qu'en dépit des progrès réalisés, beaucoup reste à faire. De plus, l'impasse permanente dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement nuit à sa crédibilité. En tant qu'unique instance ayant pour mandat spécifique de négocier des instruments de limitation des armements au niveau international, la Conférence du désarmement dispose d'un ordre du jour précis et d'un programme de travail bien défini, qui ont fait l'objet d'un large accord. Bien que la majorité des pays représentés au sein de la Conférence du désarmement souhaite se prononcer en faveur de ce programme de travail, nous nous trouvons malheureusement au point mort, en raison notamment de l'insistance avec laquelle certains veulent lier l'ensemble des points du programme de travail proposé à la notion du tout ou rien. L'Australie regrette que les aspirations légitimes de la majorité continuent d'être ainsi tenues en otages.

L'ordre du jour confié à la communauté internationale par la Conférence d'examen de 2000 du TNP, qui a trait à la non-prolifération nucléaire et au désarmement dans les cinq années à venir, constitue un véritable défi. Notre première priorité doit être de consolider cet acquis grâce au travail de la Première Commission. Mais, plus important encore, si nous voulons préserver l'esprit de la coopération et l'engagement concret manifesté lors de la Conférence d'examen, il est nécessaire que les Parties au TNP s'emploient à mettre en œuvre rapidement et efficacement les résultats de la Conférence d'examen.

L'ensemble de mesures arrêtées par les États dotés d'armes nucléaires à la Conférence d'examen a permis d'évaluer précisément les progrès accomplis vers le désarmement nucléaire. Il appartient désormais à tous les États parties au TNP de traduire leur déclaration d'intention précise en actes concrets. À cet égard, nous nous félicitons de la récente déclaration des États dotés d'armes nucléaires concernant des garanties de sécurité pour la Mongolie.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une priorité claire

pour tous les États. Il est regrettable que ce traité ne soit pas officiellement entré en vigueur. Mais, avec 160 signataires et 65 ratifications, cet objectif devrait être bientôt atteint. Il est incontestable que ce traité a fermement établi une norme internationale solide contre de nouveaux essais nucléaires, comme l'atteste la force des réactions aux événements de 1998. En tant que principal auteur du projet de résolution présenté en Première Commission sur ce traité, nous saisissons cette occasion pour prier instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait de signer ou ratifier sans tarder ce traité. Nous encourageons tous les pays qui ont ratifié le Traité à envisager les mesures qu'il conviendrait de prendre pour permettre son entrée en vigueur rapide. L'Australie s'est rendue récemment dans les différentes représentations diplomatiques des pays d'Asie et du Pacifique et des pays appartenant au Groupe des 44, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité, et nous poursuivrons nos efforts à cette fin.

Tant la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 que la Conférence d'examen de 2000 ont estimé que la négociation d'un traité d'interdiction des matières fissiles constituait pour la communauté internationale l'une des mesures de désarmement et de non-prolifération les plus urgentes à prendre. Pourtant, malgré l'appui réitéré de l'ensemble des États présents ici, les négociations sur ce traité n'ont pas encore commencé. Il est regrettable et frustrant que la Conférence du désarmement n'ait pas encore entamé de négociations sur cette prochaine mesure logique touchant la limitation des armes nucléaires et le désarmement. Bien que nul n'ignore les raisons de cet état de fait, il est surprenant que ceux qui demandent que la plus haute priorité soit donnée au désarmement nucléaire n'aient pas saisi l'occasion de contribuer à cet objectif en entamant rapidement des négociations sur un traité d'interdiction. En attendant, nous invitons tous les États concernés à s'associer un moratoire sur la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires.

L'Australie est fermement attachée au système de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mis en place pour pallier les limitations constatées concernant le programme iraquien clandestin de mise au point d'armes nucléaires. Le système de garanties intégrales ne sera pleinement efficace que lorsque le protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA fera l'objet d'une adhé-

sion universelle, car il s'agit là d'un objectif clef en matière de non-prolifération. Nous nous félicitons d'avoir été le premier pays à ratifier un protocole additionnel, aussi demandons-nous instamment à tous les États qui n'ont pas encore signé ni ratifié un protocole additionnel de le faire dans les plus brefs délais.

La mise au point et la prolifération de missiles balistiques – principal vecteur d'armes de destruction massive – est un facteur de déstabilisation de la sécurité régionale et mondiale. L'Australie est vivement préoccupée par le nombre de plus en plus élevé de pays qui se dotent de la technologie des missiles balistiques ainsi que par le degré de perfectionnement et d'efficacité des systèmes de programmes de missiles balistiques mis au point dans certains pays. L'Australie appuie fermement les initiatives visant à lutter contre la prolifération des missiles, y compris par la mise en place de contrôles des exportations nationales et, le cas échéant, par la négociation d'accords bilatéraux. Les efforts déployés au niveau multilatéral pour créer des normes internationales contre la prolifération des missiles pourraient contribuer aussi à l'instauration de la confiance et compléter les objectifs de non-prolifération. Il convient également de rappeler le lien existant entre la prolifération des missiles et la nécessité de mettre au point des systèmes de défense antimissile. La défense antimissile est une réponse directe à la menace toujours croissante posée par la prolifération des missiles.

Les armes de petit calibre causent plus de blessures et de décès que n'importe quelle autre catégorie d'arme, et les conflits qu'elles entraînent pèsent lourdement sur les économies et les sociétés. La facilité avec laquelle on se procure les armes de petit calibre contribue à l'instabilité politique, comme en témoignent les récents événements dans le Pacifique Sud, région d'importance clef pour l'Australie.

L'Australie se félicite tout particulièrement du lancement de plusieurs programmes régionaux destinés à dégager des solutions concrètes dans des domaines tels que la démobilisation, la reconstruction après les conflits, la gestion et la destruction des stocks. Ces programmes régionaux contribueront de façon substantielle à la réduction des conséquences désastreuses des armes de petit calibre sur les communautés civiles confrontées à des situations à risques.

Alors que ces programmes fonctionnent correctement en Afrique, en Europe et dans les Amériques,

les États de la région de l'Asie et du Pacifique étudient, eux aussi, de façon constructive, la question des armes de petit calibre. Ce mois-ci, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) tiendra une réunion d'experts sur la question de la criminalité transnationale, notamment celle des armes de petit calibre. L'Australie fonde l'espoir que cette réunion servira d'encouragement aux membres du Forum régional de l'ANASE, afin qu'ils adoptent des approches régionales vis-à-vis de la question des armes de petit calibre. Lors d'une réunion tenue ce mois, les dirigeants des pays du Forum du Pacifique Sud étudieront également un nouveau modèle de législation en vue de promouvoir une approche régionale commune à l'égard de la limitation des armes. L'Australie s'est beaucoup investie dans l'élaboration de cette législation qui, si elle est approuvée, marquera une étape positive dans les efforts régionaux pour régler efficacement les flux d'armes. L'Australie est fermement convaincue que des programmes régionaux de ce genre constituent le point de départ d'une réponse internationale plus vaste aux problèmes posés par les armes de petit calibre.

Une Conférence sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects se tiendra en 2001 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Cette conférence sera une occasion historique d'élaborer un cadre international en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce et la fabrication illicites des armes légères. L'Australie est fermement convaincue que grâce à l'effort commun des membres des Nations Unies, la Conférence de 2001 pourra se traduire par des résultats positifs et concrets.

Un contrôle efficace visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques revêt une haute priorité pour l'Australie. Nous sommes convaincus qu'il est possible de mettre sur pied un protocole efficace visant à renforcer cette convention, ce qui offrira à chacun d'entre nous des garanties de sécurité concrètes. L'Australie est fermement résolue à faire en sorte qu'avant la tenue de la cinquième Conférence d'examen, les négociations du Groupe spécial de la Convention aboutissent rapidement à des résultats positifs, conformément au mandat qui lui a été confié. Pour ce faire, tous ceux qui participent aux négociations devront faire preuve d'un réel engagement politique et de haut niveau afin d'élaborer un régime de respect qui renforce les normes mondiales en matière d'armes biologiques.

Dans la recherche d'un monde vraiment débarrassé des mines terrestres, l'Australie estime qu'il importe que nous recherchions l'adhésion universelle à la Convention d'Ottawa. À cette fin, l'Australie coopère, avec le Réseau australien de la Campagne internationale d'interdiction des mines terrestres, à l'élaboration d'un programme commun destiné à obtenir l'appui des pays de l'Asie du Sud-Est à cette Convention.

Enfin, en attendant une interdiction globale des mines terrestres, la Convention relative à certaines armes classiques continuera de jouer un rôle important dans la limitation des incidences des mines terrestres sur l'homme, en particulier parce qu'elle fait intervenir d'importants fabricants et utilisateurs de mines qui n'ont pas ratifié la Convention d'Ottawa et qui n'y ont pas encore adhéré. Pour l'Australie, la Convention relative à certaines armes classiques constitue un instrument important du droit humanitaire international. Conformément à notre appui de longue date au Traité, je suis heureux d'annoncer que l'Australie souhaiterait occuper la fonction de Président de la Conférence d'examen de la Convention en 2001. Nous espérons que notre candidature bénéficiera du soutien d'autres États parties au Traité.

Monsieur le Président, ma délégation s'engage à coopérer, de façon étroite et constructive, avec vous et d'autres délégations dans les semaines à venir.

M. Mabilangan (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter et de vous offrir, à vous et au Bureau, notre appui et notre collaboration. Comme beaucoup ici, nous connaissons bien vos réalisations ainsi que votre attachement à la cause du désarmement. Nous sommes convaincus que votre large expérience et votre sagesse nous seront très précieuses dans l'accomplissement de notre tâche.

Monsieur le Président, vous dirigez nos débats en une période très importante, caractérisée par un nouvel espoir de paix et de désarmement. Il y a à peine un an, alors que nous étions dans l'attente du nouveau millénaire, ce sentiment d'espoir était au plus bas. Encore aujourd'hui, il nous reste encore beaucoup à faire, et la liste des tâches spécifiques en matière de désarmement est bien longue. Mais les récents événements nous fournissent des raisons d'espérer à nouveau et de trouver la force de répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Quelques progrès ont été enregistrés concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); nos dirigeants ont parlé d'une même voix du désarmement lors du Sommet du millénaire, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive; une conférence importante sur les armes de petit calibre est sur le point de se tenir; le déploiement d'un système nationale de défense antimissile est différé et l'élan suscité par la Conférence d'Ottawa se renforce. Dans notre région, les tensions sur la péninsule coréenne sont apaisées, et le spectre de la prolifération a disparu. Nous nous félicitons de la création par la Mongolie d'une zone exempte d'armes nucléaires et de l'octroi à ce pays, par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de garanties de sécurité. Les négociations avec les puissances nucléaires concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est vont reprendre, et nous demeurons optimistes quant à la solution des questions en suspens.

Un nuage nucléaire virtuel de déception, pourrait-on dire, plane cette année sur la Conférence d'examen du TNP. En effet, les arsenaux nucléaires et les doctrines stratégiques n'ont pas été abandonnés; les craintes suscitées par la prolifération nucléaire se sont concrétisées par une prolifération nucléaire en Asie du Sud; le processus START est dans l'impasse; le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a subi une défaite publique sévère et les négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles est au point mort. Toutefois, sous la direction avisée de l'Ambassadeur Baali, de l'Algérie, et grâce à l'appui de l'ensemble des délégations, la Conférence a pu adopter des mesures concrètes en vue d'efforts systématiques et progressifs pour mettre en œuvre la décision de 1995 relatives aux principes et objectif en matière de non-prolifération et de désarmement. La Conférence d'examen de 2000 a également été marquée par l'engagement collectif et sans équivoque des cinq États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. Bien qu'il s'agisse là d'une évolution positive, elle est insuffisante, et nous devons œuvrer encore plus résolument à la réalisation du désarmement nucléaire.

La tâche que nous devons accomplir doit l'être au sein de la Commission. Nous nous félicitons à nouveau du projet de résolution présenté par le Myanmar sur le désarmement nucléaire, car il incarne les aspirations de la plupart des Membres des Nations Unies, notamment des membres du Mouvement des non-alignés. Nous appuyons aussi les initiatives de la Coalition pour un

nouvel ordre du jour au travers de son projet de résolution global, et reconnaissons le caractère unique et la portée de sa démarche. Nous attendons beaucoup du projet de résolution présenté par le Japon sur le désarmement et la non-prolifération.

Nous saluons en particulier les efforts que poursuit la Malaisie, conformément à l'Avis consultatif historique de 1996 de la Cour internationale de Justice. Il convient de rappeler la portée de cet avis, car il pourrait servir de base au désarmement nucléaire.

Le projet de résolution relatif au Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, présenté par la Russie, la Chine et le Bélarus, arrive à point nommé et doit donc faire l'objet d'un débat approfondi. À l'instar de nombreux autres pays, les Philippines considèrent le Traité sur les missiles antimissile balistiques comme la pierre angulaire de la stabilité stratégique et un élément important d'un processus de désarmement à plus grande échelle. À ce propos, une approche élargie du désarmement doit nous inciter à étudier avec intérêt le projet de résolution présenté par l'Iran. Ce projet de résolution, qui a trait à la question des missiles, ouvre de nouvelles perspectives pour notre travail, aussi devons-nous examiner de près cette proposition et prendre les mesures qui s'imposent pour freiner la prolifération des missiles transportant des armes de destruction massive.

Les armes nucléaires ont la capacité d'infliger la mort et la destruction à grande échelle. Mais, aujourd'hui, des armes moins massives et trompeusement petites sèment la mort : les mines terrestres et les armes légères et de petit calibre. En nombre apparemment infini, relativement peu onéreuses, faciles à transporter et encore plus à utiliser, les armes de petit calibre sont employées pour tuer, contraindre et menacer des milliers de personnes. Les conflits sont plus difficiles à résoudre et la paix après les conflits est plus difficile à maintenir du fait de la grande disponibilité de ces armes.

La tenue l'année prochaine de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects sera une occasion unique d'aborder cette question. Il me semble que les bases de travail ont été établies lors de la première session du Comité préparatoire et que, dès l'année prochaine, nous entamerons notre deuxième session en nous appuyant sur l'excellent travail accompli pendant l'intersession par notre Président,

l'Ambassadeur Carlos dos Santos, du Mozambique. J'espère qu'avant que ne s'achèvent les travaux de la Première Commission, nous aurons résolu les questions de procédure liées à la tenue de cette conférence.

Des consultations ont lieu dans ma région, et nous tenons à remercier les Gouvernements de l'Indonésie, du Japon et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique qui sont à l'origine de ces consultations. Nous remercions tout particulièrement l'Ambassadeur Dos Santos, qui a consacré tant de temps et d'efforts à cette tâche. Je suis convaincu qu'au cours de la Conférence sur les armes légères et de petit calibre, nous parviendrons à un accord sur des mesures destinées à prévenir le commerce et les transferts illicites d'armes et à satisfaire les besoins humanitaires engendrés par ce problème, et que nous étudierons d'autres mesures de coopération visant à résoudre la question de la collecte et de la destruction des armes déjà sur le terrain. Nous avons constaté que cela peut être fait. Nous saluons les efforts des pays d'Afrique pour résoudre la question des armes de petit calibre, notamment le moratoire décrété par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest sur l'importation, l'exportation ou la fabrication d'armes légères. Malgré les difficultés inhérentes à ce problème, la destruction récente de plus 1 000 armes légères à Agadez, au Niger, a montré qu'avec la ferme détermination et la coopération de l'Organisation de Nations Unies, des communautés donatrices et de la société civile, il est possible de procéder à la collecte et à la destruction des armes légères.

Concernant la question de la collecte et de la destruction des armes, il convient de souligner le rôle déterminant joué par la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et nous en inspirer. Des mines ont été retirées non seulement des champs de mines, mais aussi d'arsenaux nationaux. Davantage d'États adhèrent à cette convention en un temps record. Le nombre des victimes a diminué, tandis qu'ont augmenté les ressources destinées à venir en aide à ces victimes. Le rôle actif et significatif joué par les membres de la société civile s'est révélé très efficace. L'élan est bel est bien engagé et a reçu l'appui massif de nos dirigeants en faveur de l'universalité de la Convention d'Ottawa lors du Sommet du Millénaire.

Tout en mettant sans relâche l'accent sur la question des armes légères et de petit calibre et des mines terrestres, nous devons déployer également de nouveaux efforts s'agissant des mesures de transparence dans le domaine des armements. À cet égard, les Philippines ont fermement appuyé et continueront d'appuyer la résolution présentée par les Pays-Bas sur la transparence dans les armements. Si nous avons pu progresser dans certains domaines du désarmement, beaucoup reste encore à faire et tout ne peut pas se faire au cours des réunions annuelles de notre Commission. L'heure est venue pour nous de tenir la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous devons tenir cette session dans les prochaines années, en commençant par décider de la tenue l'année prochaine d'un Comité préparatoire, avant la cinquante-sixième session. Au fil des ans, au sein de cette commission et de la Commission du désarmement, bien des progrès ont été accomplis concernant les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire. De l'avis des Philippines, ce travail prioritaire doit servir de base à nos initiatives futures et nous devons tous faire preuve de souplesse. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'Indonésie, qui s'est beaucoup investie en faveur de la tenue d'une quatrième session extraordinaire, ainsi que pour l'excellent travail qu'elle a accompli dans des conditions parfois difficiles, en tant que Président du Groupe de travail sur le désarmement du Mouvement des non-alignés.

Dans notre région, nous nous employons à mettre en œuvre les objectifs communs que nous nous sommes fixés en matière de désarmement. Le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique revêt à nos yeux beaucoup d'importance, car, ne fonctionnant qu'avec des contributions volontaires, il a permis de maintenir utilement et efficacement le dialogue sur le désarmement dans ma région. Les Philippines appuient la position adoptée par l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est vis-à-vis du Centre, saluent le travail réalisé par le Centre et son directeur et estiment que les activités fructueuses menées par le Centre doivent se poursuivre.

Au cours du dernier siècle du dernier millénaire, ma région a été témoin du premier emploi militaire d'armes nucléaires et d'essais nucléaires pour saluer l'arrivée du nouveau millénaire. En outre, la tension persiste dans certaines parties de ma région, où le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires ne

sont plus une probabilité. Dans ce contexte particulier, les Philippines restent engagées à oeuvrer, au sein de cette Commission et ailleurs, à l'élimination de la surface du monde des armes de destruction massive et au maintien des armes classiques à des niveaux raisonnables. Cet engagement est aussi ferme que lorsque nous avons signé la Charte et repose sur l'espoir renouvelé et la promesse d'une paix et d'un désarmement à l'échelle mondiale.

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*) : Je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes félicitations pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Grâce à votre expérience en matière de maîtrise des armements et de désarmement ainsi qu'à vos talents de diplomate, ma délégation est convaincue que vous conduirez les travaux de la Commission vers une issue positive.

Dans ses remarques liminaires devant la Commission, le 2 octobre 2000, le Secrétaire générale adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, notait que le monde était envahi d'armes. Les membres de la Commission garderont en mémoire, tout au long de cette session, les statistiques effrayantes auxquelles il s'est référé. D'après ces statistiques, on dénombre aujourd'hui quelque 30 000 ogives nucléaires et quelque 500 millions d'armes de petit calibre, les dépenses militaires mondiales sont en augmentation et le salaire journalier de près de la moitié de la population mondiale est inférieur à 2 dollars. Les révélations du Secrétaire général adjoint devraient encourager les membres de la Commission à redoubler d'efforts pour parvenir à une position commune sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont adopté par consensus un Document final lors de la sixième Conférence d'examen, qui s'est tenue en mai dernier. Pour la première fois dans l'histoire du TNP, un document final a été adopté par consensus. Ma délégation s'en est félicitée, y voyant le reflet de l'engagement politique et sans équivoque de l'ensemble des États parties, et en particulier des États dotés d'armes nucléaires, d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. Nous devons nous appuyer sur le nouveau consensus global réalisé lors de la Conférence d'examen pour renforcer encore le régime de non-prolifération nucléaire.

Comme les membres le savent, jamais auparavant les parties n'étaient parvenues à un accord sur un éventail aussi large de questions en vue d'atteindre l'objectif de la non-prolifération. Un tel résultat était difficilement envisageable, étant donné les approches divergentes adoptées par les États dotés d'armes nucléaires au cours de l'année précédente la Conférence d'examen. L'issue positive de la Conférence d'examen de 2000 devrait donner une nouvelle impulsion à notre Commission et lui permettre de prendre de nouvelles mesures en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Sur la base de leur engagement et de l'accord auquel ils sont parvenus sur les mesures nécessaires pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires, les États parties doivent maintenant mettre en œuvre leurs engagements au titre du Traité.

Par ailleurs, la Zambie déplore le fait que la Conférence du désarmement n'ait pu parvenir à un accord sur des questions aussi fondamentales que l'interdiction des matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires ainsi que sur l'objectif primordial consistant à empêcher une course aux armements dans l'espace.

Le Document final de la Conférence d'examen du TNP souligne aussi le rôle important joué par les zones exemptes d'armes nucléaires en tant que base d'un désarmement nucléaire global. Ma délégation considère que, sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région intéressée, les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à la paix et à la sécurité aux niveaux mondial et régional et, par là, aux efforts que nous déployons pour réaliser un désarmement général et complet.

Comme par le passé, ma délégation s'emploiera, au cours de cette session, en coopération avec d'autres délégations, à renforcer davantage les zones exemptes d'armes nucléaires établies par les Traités de Pelindaba, Tlatelolco, Rarotonga et Bangkok. J'espère que d'autres régions s'achemineront rapidement vers la création de telles zones. La Zambie contribuera également au renforcement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère sud et les zones adjacentes.

Ma délégation tient à réaffirmer son attachement et son appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est l'un des piliers du régime de non-prolifération. Mon pays continuera d'appuyer la résolution portant sur cette question. De plus, mon

gouvernement lance un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils maintiennent leurs moratoires unilatéraux sur les essais d'armes nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

Le Gouvernement de la République de Zambie est attaché à l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive. À ce propos, ma délégation exhorte les principaux États dotés d'armes nucléaires de mettre pleinement en oeuvre leurs engagements en vertu des Conventions sur les armes chimiques ainsi que sur les armes biologiques et à toxines. La mise en oeuvre totale de leurs obligations au titre de ces deux importants instruments internationaux contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Pour l'heure, il importe de renforcer les interdictions et d'accroître la coopération technique internationale, tout en élargissant les mécanismes existants de vérification de chacun des traités portant sur les armes de destruction massive.

À cet égard, la Zambie espère que le Traité de 1972 sur la limitation des systèmes antimissile balistiques sera préservé et davantage renforcé. Tout acte contraire ruinerait les acquis du passé.

Lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a manifesté son appui à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Parce qu'elle était justifiée, cette démarche devrait être réitérée à la présente session.

Les armes classiques ont semé la misère et détruit des vies et des biens dans des zones de conflit, très souvent au mépris le plus total des lois humanitaires internationales. Mon gouvernement se réjouit de la tenue prochaine de la deuxième Conférence d'examen de la Convention, prévue en 2001, car elle sera l'occasion de renforcer cette très importante convention.

Le Gouvernement zambien appuie les efforts déployés par les Nations Unies pour convoquer une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, dont la tenue est prévue en juin 2001. L'expérience de l'Afrique concernant l'emploi d'armes légères dans les conflits a confirmé la nécessité urgente de chercher les moyens de lutter contre les incidences de ces armes sur le développement socio-économique. Mon pays appré-

cie beaucoup le fait que notre frère, l'Ambassadeur Carlos Dos Santos, du Mozambique, préside le processus préparatoire de la conférence. Le Mozambique a beaucoup souffert des conséquences des armes de petit calibre sur des personnes sans défense pendant la triste période de la guerre civile.

Les armes les plus utilisées sur le continent africain sont les armes légères et de petit calibre, qui sont responsables d'un nombre élevé de victimes. Parmi les questions fondamentales à l'origine du problème figure l'absence de contrôle de la dissémination et de l'emploi des armes de petit calibre à l'échelle mondiale. Le commerce illicite de ce type d'armes a modifié leur valeur marchande réelle, à tel point qu'il est possible en Afrique de se procurer une arme pour environ 10 dollars. Mon pays s'emploie, dans le cadre de l'Organisation de coopération des chefs de police régionaux d'Afrique australe, à rechercher une solution régionale au problème posé par le surplus de stocks et la détention illicite d'armes légères dans la région. Mon gouvernement se félicite de l'appui apporté dans ce sens par le Royaume de Norvège et l'Organisation de l'unité africaine.

Pour être couronnés de succès, les efforts déployés par les Nations Unies pour traiter le problème des armes légères exigent le soutien accru de l'ensemble des États Membres. Le rôle croissant joué par les institutions des Nations Unies chargées du développement dans l'identification des causes sous-jacentes des conflits, qui créent une demande en armes légères, est à cet égard extrêmement positif. Ces efforts doivent être complétés par le ferme engagement des États Membres de fournir à notre Organisation toute l'aide financière nécessaire et d'autres ressources. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'appui à la prévention et à la réduction de la prolifération des armes légères est une initiative qui mérite le soutien de l'ensemble des États Membres.

Mon gouvernement appuie fermement et salue les initiatives internationales actuelles visant à interdire les mines terrestres. Comme nul ne l'ignore ici, les mines sont des instruments de guerre lâches, qui tuent et mutilent des civils innocents longtemps après la fin des hostilités. La Zambie se félicite de l'universalisation de la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, appelée aussi Convention d'Ottawa, qui a permis de réduire les

niveaux de production et d'exportation des mines anti-personnel à l'échelle mondiale.

Lors de la deuxième réunion des États parties, qui s'est tenue du 11 au 15 septembre 2000 à Genève, il a été satisfaisant de noter que le respect de la Convention d'Ottawa a conduit à une réduction drastique du nombre de pays produisant encore ces armes. De plus, depuis l'entrée en vigueur il y a deux ans de la Convention, nous avons constaté un arrêt quasi total des exportations de mines et un accroissement du nombre des pays faisant rapport de la destruction de leurs stocks. Cette évolution est une avancée majeure de la communauté internationale.

Le rôle joué par les Services de déminage des Nations Unies mérite l'appui de tous nos États. L'année écoulée a vu le rôle croissant joué par cet organisme dans la prise de conscience par l'opinion publique des incidences des mines sur le développement socioéconomique des pays touchés. Ma délégation tient à remercier M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ses éminents collaborateurs, pour les efforts qu'ils ont consacrés l'année dernière au problème des mines terrestres.

Pour terminer, je tiens à souligner la foi de mon gouvernement dans le processus de désarmement multilatéral. Nous sommes en effet convaincus que la sécurité globale est le fondement de la paix et de la stabilité au niveau national ainsi qu'un élément vital du développement socioéconomique. À cet égard, la Zambie continuera d'appuyer l'appel en faveur de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La tenue de cette session, indûment différée, est dans le meilleur intérêt de la paix et de la sécurité au niveau international.

Un accroissement des ressources financières et matérielles s'avère encore nécessaire pour permettre la mise en œuvre dans les pays touchés des programmes d'action. L'expérience très vaste, accumulée par le Service de déminage des Nations Unies au fil des ans, en fait une organisation dont il faut soutenir les activités de déminage. Je lance un appel à tous les pays afin qu'ils l'appuient dans ses efforts.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à joindre ma voix à celles des orateurs précédents afin de vous exprimer, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi

qu'aux autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation vous apportera son plein concours afin que les travaux de la Commission aboutissent à une issue positive.

Ma délégation s'associe à la déclaration du représentant du Viet Nam, qui s'est exprimé au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

L'ère de l'après-guerre froide a été marquée par une succession d'acquis et de revers en matière de désarmement. Sur un plan positif, la Convention d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel et la Convention sur les armes chimiques sont entrées en vigueur. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été conclu, les garanties nucléaires ont été renforcées et des zones exemptes d'armes nucléaires entourent désormais l'hémisphère sud. Le nombre d'armes nucléaires a presque diminué de moitié depuis 1982, et les dépenses militaires mondiales ont chuté de quelque 30 % entre 1990 et 1998. La ratification par la Fédération de Russie de l'accord START II a été un nouvel événement positif. Toutes ces avancées ont rendu notre monde plus sûr pour les générations actuelles et futures.

Toutefois, du fait de la persistance d'armes nucléaires, le monde n'est pas tout à fait sûr. La communauté internationale ne doit pas faire preuve de complaisance aussi longtemps que ces armes, qui représentent la plus grande menace pour notre survie sur la planète, continueront d'exister, par milliers, dans les arsenaux des États dotés d'armes nucléaires. Notre objectif à long terme doit rester l'élimination de toutes ces armes. Par conséquent, la recherche au niveau multilatéral de mesures concrètes de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine nucléaire, doit demeurer la principale priorité à l'ordre du jour du désarmement mondial.

Par conséquent, nous sommes vivement préoccupés par le peu de progrès réalisés ces dernières années au sein de la Conférence du désarmement de Genève. Les efforts déployés au sein de la Conférence du désarmement par les membres non nucléaires pour adopter une approche plus constructive dans le travail de la Conférence continuent d'être entravés par les États dotés d'armes nucléaires. L'impasse permanente dans laquelle se trouve la Conférence préoccupe beaucoup la communauté internationale. Elle reflète l'adhésion obstinée des États dotés d'armes nucléaires à des notions de sécurité nationale obsolètes, fondées sur la

doctrine de la dissuasion nucléaire. Elle traduit également leur hésitation persistante à examiner avec sérieux la question d'une nouvelle réduction de leurs arsenaux nucléaires et leur manque d'engagement concret à l'égard de l'objectif que constitue l'élimination totale de ces armes.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement a été aggravée par l'évolution de la situation en matière de systèmes antimissile balistiques, notamment par les initiatives visant à mettre au point et déployer ce qu'on appelle un système de défense nationale antimissile. Le déploiement d'un tel système aura des incidences extrêmement déstabilisantes sur la sécurité internationale et risque de déboucher sur une nouvelle course aux armements. Cela constituerait un sérieux revers pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Pour l'heure, bien que la décision de mettre en oeuvre ce programme n'ait pas été prise, nous demandons instamment la non-mise au point et le non-déploiement de ce système de défense antimissile en raison de ses graves incidences sur la sécurité internationale. En revanche, nous appelons instamment au renforcement du Traité actuel sur les missiles antimissile balistiques, de façon que la question de la menace d'une prolifération mondiale des missiles fasse l'objet d'un examen sérieux.

La Malaisie se réjouit de son admission l'année dernière au sein de la Conférence du désarmement, en compagnie de quatre autres nouveaux membres. Cependant, 21 autres États attendent toujours d'y être admis. Il faut qu'ils le soient au plus vite. À notre avis, la Conférence du désarmement doit ouvrir ses portes aux pays intéressés afin de pouvoir bénéficier de la richesse d'idées qui résulterait de la composition la plus large possible. Nous ne croyons pas qu'un élargissement de la composition de la Conférence diminuerait son efficacité. C'est l'absence de volonté politique de la part des États dotés d'armes nucléaires pour décider d'un programme de travail de fond pour la Conférence qui a rendu cette dernière inefficace.

Ma délégation se félicite de l'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000. Pour la première fois en 15 ans, les États parties au Traité sont parvenus à un consensus sur plusieurs questions vitales pour la sécurité de l'ensemble des peuples du monde. Ils ont pris l'engagement de faire de nouveaux efforts en vue de l'élimination complète des arsenaux nucléaires, mettant un coup d'arrêt à la pro-

pagation mondiale des armes nucléaires et renforçant les normes fondamentales régissant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Toutefois, si ces engagements ne sont pas suivis d'actes sérieux et concrets, les promesses resteront lettre morte, de simples déclarations d'intention qui se répéteront à chaque conférence d'examen du TNP. Il est impératif que ces promesses soient tenues et traduites en actes. Il est impératif également d'assurer le bon déroulement de la campagne mondiale en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination des armes nucléaires. Des efforts plus résolus devront être déployés afin de permettre aux pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP de se joindre au régime de non-prolifération nucléaire. Malgré de récents revers, l'universalisation du Traité doit rester constamment notre objectif.

Ma délégation se réjouit du nombre toujours plus élevé de ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au cours de l'année écoulée. Toutefois, l'entrée en vigueur de ce Traité rencontre encore des obstacles, notamment après le refus du Sénat américain, en octobre 1999, de le ratifier. Cette décision a été un sérieux revers infligé aux efforts pour parvenir à une interdiction globale des essais nucléaires. Elle a fait naître de vives inquiétudes quant à l'entrée en vigueur du Traité. Nous gardons l'espoir que cette fâcheuse décision sera reconsidérée. Nous souhaitons également que les 44 pays cités à l'article XIV du Traité, qui n'ont pas encore adhéré au Traité ni ne l'ont ratifié, s'y emploient rapidement de façon à permettre son entrée en vigueur rapide.

En juillet 1996, la communauté internationale se félicitait, à une écrasante majorité, de l'Avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, qui, entre autres, renforçait l'obligation juridique incombant aux États parties au TNP de mettre en oeuvre l'article VI du Traité. Les États dotés d'armes nucléaires continuent hélas de passer sous silence cet Avis. La Malaisie attache beaucoup d'importance à l'Avis de la cour mondiale et participe activement, depuis 1996, à l'élaboration d'un projet de résolution sur ce sujet au sein de la Commission. Nous entendons agir dans le même sens au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons que, comme les années précédentes, ce projet de résolution bénéficiera d'un large appui de la part des États Membres.

Le mois de mars de cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la

Convention sur les armes biologiques, premier traité de désarmement multilatéral interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, la Convention sur les armes biologiques revêt toujours autant d'importance, et l'esprit qui l'a inspiré est encore présent. Les progrès de la biotechnologie augmentant la menace potentielle posée par les armes biologiques, il y a une nécessité urgente d'accélérer les négociations sur un régime de vérification de la Convention. La Convention a beaucoup contribué aux initiatives de la communauté mondiale pour éliminer la menace que font peser les armes de destruction massive.

En conséquence, il est impérieux que les États qui n'ont pas encore ratifié cette Convention ni celle sur les armes chimiques et qui n'y ont pas adhéré le fassent dès que possible de façon que l'efficacité de ces conventions soit renforcée grâce à leur universalité. Cet objectif nous paraît accessible.

S'agissant des armes classiques, la situation n'est guère meilleure. Les armes classiques sont de plus en plus perfectionnées, et donc plus meurtrières. Grâce aux initiatives commerciales agressives des marchands d'armes des pays industrialisés, ces armes se trouvent désormais dans les arsenaux de pays pauvres, qui peuvent difficilement se le permettre. À l'heure actuelle, l'accent est davantage mis sur la nécessité de limiter la prolifération des armes légères. Alors qu'elles sont à l'origine du plus haut niveau de mortalité jamais recensé dans l'histoire des guerres humaines, ces armes sont encore le principal instrument de mort et de destruction dans de nombreux conflits mondiaux, notamment en Afrique. Largement négligée au niveau multilatéral jusque dans les années 90, cette catégorie d'armes est devenue aujourd'hui une question prioritaire dans le domaine du désarmement. Ainsi, fait sans précédent, le Conseil de sécurité s'est réuni l'année dernière pour examiner les incidences tant générales que spécifiques de cette question sur l'Afrique. C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Cette conférence offre une occasion sans précédent de mettre l'accent au niveau mondial sur la nécessité urgente de s'attaquer à la question des armes légères sous tous ses aspects. Le succès de cette conférence devrait avoir un impact global positif sur les situations de conflit à travers le monde. Toutefois, les efforts déployés dans le domaine des armes classiques – quelle que soit leur importance – ne doivent pas nous détourner de nos efforts en

matière de désarmement, qui doivent rester une question hautement prioritaire de l'ordre du jour international. À cet égard, la Malaisie appuie fermement l'appel du Secrétaire général en faveur de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner tous les aspects de la question des armes nucléaires.

Je terminerai en rendant hommage au Département des affaires de désarmement, présidé de manière compétente et dynamique par M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint, pour le travail important et indispensable qu'il a accompli concernant l'ordre du jour du désarmement des Nations Unies. J'aimerais également saluer le rôle positif joué par diverses organisations non gouvernementales, qui nous ont fait partager leurs connaissances et leur expérience, et qui nous ont incité à faire progresser le processus de désarmement. La Malaisie les considère comme des partenaires indispensables à cette cause commune. À notre avis, les organisations et les membres non gouvernementaux de la société civile ont un rôle vital et important à jouer dans la promotion du désarmement, en mettant notamment l'accent sur la menace permanente que font peser les armes nucléaires. Nous tenons à leur rendre hommage pour le rôle qu'ils ont joué et les encourager à poursuivre leurs efforts.

M. Kaba (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Je suis convaincu que vos qualités personnelles, doublées de votre riche expérience, seront un gage de succès de nos travaux. Dans l'accomplissement de cette mission, je tiens à vous assurer du soutien et de la pleine coopération de ma délégation.

Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, M. Raimundo Gonzalez, pour sa remarquable contribution au succès des travaux de la Première Commission lors de la précédente session de l'Assemblée Générale.

Lors du récent Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement du monde, se fondant sur la charte de l'Organisation des Nations Unies, ont renouvelé leur engagement à ne ménager aucun effort pour débarrasser l'humanité du danger nucléaire et du fléau de la guerre.

Cet engagement est à la fois un signal fort et un message clair à l'endroit des puissances nucléaires en

vue de l'avènement d'un monde de paix et de sécurité pour tous. Cette responsabilité première dans la prévention du risque nucléaire leur incombe et appelle de leur part une réelle volonté de dépassement.

En effet, pour la communauté internationale, la paix sera toujours une illusion si l'humanité n'est pas débarrassée des armes de destruction massive.

À cet égard, vous conviendrez avec nous que la persistance des divergences en matière de désarmement et le peu de progrès enregistrés dans les négociations depuis deux ans constituent une source de préoccupation majeure pour mon gouvernement, qui constate non sans inquiétude l'enlisement des travaux de la conférence du désarmement.

Aujourd'hui, de nombreux pays détenteurs d'armes nucléaires continuent de menacer la survie même de l'espèce humaine, en poursuivant, dans le secret de leurs laboratoires, la conception, la mise au point ou le perfectionnement des armes de destruction massive, ignorant par là même les aspirations profondes de la communauté internationale.

Dans le même ordre d'idées, faut-il souligner pour le regretter, que les engagements pris par les États pour l'élimination des armes nucléaires au titre du TNP n'ont pas été accompagnés d'un calendrier conséquent de démantèlement sous contrôle international et encore moins de mesures suffisantes de transparence, ce qui explique pour une large part l'extrême lenteur constatée dans la mise en oeuvre du TNP, des Traités START I, START II et du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques.

Il en est de même des armes chimiques et biologiques, du trafic de matières fissiles et de technologies nucléaires, ainsi que de la transparence dans les procédures de contrôle des stocks d'ogives et vecteurs d'armes nucléaires, missiles ou systèmes de défense antimissile.

Cette situation constitue à la fois un recul du TNP et un facteur de blocage, qui continue d'entraver l'obtention de véritables progrès dans la mise en oeuvre des mesures de confiance entre les États, ceci malgré la fin de la guerre froide.

Dans ce contexte, l'importance de la Conférence du désarmement n'est que plus grande, comme unique instance de négociations multilatérales sur les questions de paix et de désarmement.

Aussi la ratification, en avril dernier, par la Douma de la Fédération de Russie du Traité START II constitue-t-elle un réel motif d'espoir qui ouvre la voie à une plus grande réduction des armes stratégiques.

Il en est de même des avancées enregistrées au niveau du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avec l'adhésion à ce jour de plus de 160 pays à cet instrument, ainsi que de l'extension fort encourageante des zones exemptes d'armes nucléaires.

Si l'adhésion au régime du TNP par tous les États est une nécessité on ne peut plus vitale pour la communauté internationale, l'adhésion au Registre des armes classiques des Nations Unies n'en demeure pas moins urgente au regard de la persistance et de la multiplication des conflits dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier.

À ce propos, la question de la prolifération des armes légères, de l'interdiction du stockage, du transfert et de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel doivent demeurer au centre des préoccupations de la communauté internationale, au même titre que celle du désarmement nucléaire.

C'est pourquoi ma délégation appelle de tous ses vœux la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que de la conférence mondiale sur les armes légères en 2001, avec l'ardent espoir que ces importantes rencontres seront une réelle opportunité pour trouver une réponse adéquate à ces questions.

S'agissant des armes légères et de petit calibre, mon pays ne saurait passer sous silence sa vive préoccupation face à la prolifération, l'accumulation et le trafic illicite de celles-ci en Afrique et, principalement, dans les zones de conflit.

Ayant en partage une frontière commune avec des pays en situation de conflit armé, mon pays, la République de Guinée, est confronté, depuis le 1er septembre 2000, à une série d'attaques meurtrières de la part de bandes armées, ce qui cause de nombreuses pertes en vies humaines parmi les populations civiles et d'importants dégâts matériels dans les localités frontalières.

À cette situation somme toute préoccupante s'ajoutent le poids et l'impact sur les différents secteurs d'activités du pays, depuis plus d'une décennie, de près de 800 000 réfugiés, dont la présence prolongée sur le territoire national affecte aujourd'hui sérieuse-

ment la réalisation des divers projets et programmes de développement économique du pays et fragilise sa stabilité.

En dépit de cet environnement difficile, la Guinée, fidèle à sa tradition de paix et de solidarité, continue d'œuvrer résolument, de concert avec les autres États membres de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à la mise en œuvre d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et le trafic des armes légères dans la sous région, conformément aux recommandations du vingt-huitième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja en octobre 1998.

Mon pays tient à rappeler ici son attachement au renforcement de ce moratoire, convaincu que le succès de la lutte contre le fléau de la prolifération des armes légères requiert nécessairement une large adhésion de tous.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement guinéen vient de mettre en place une commission nationale sur les armes légères et de petit calibre, comme expression concrète de sa volonté de s'acquitter pleinement des responsabilités découlant de ses engagements.

Ceci étant, il lance un appel pressant à la communauté internationale en vue d'un soutien résolu en faveur de ce processus, car il nous apparaît de plus en plus impératif aujourd'hui d'accorder à cette question toute l'importance qu'elle mérite, au regard du nombre très élevé d'hommes, de femmes et d'enfants que ces armes tuent chaque jour dans nos pays.

C'est dans cette optique que la Guinée se félicite de la tenue en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, dont les travaux, nous l'espérons, seront sanctionnés par des décisions hardies, susceptibles d'endiguer durablement ce fléau qui menace la paix, la sécurité et la stabilité de nos États.

Pour terminer, ma délégation voudrait fonder l'espoir de voir les travaux de la présente session de notre Commission contribuer de façon significative à la promotion des objectifs prioritaires de la communauté internationale que sont la paix, le désarmement et la non-prolifération dans un monde de paix et de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Comité international de la Croix-Rouge.

Mme Junod (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : La tenue récente de la deuxième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a été une occasion importante de faire le bilan du processus d'universalisation et de mise en œuvre de ce traité unique. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) estime que le succès de cette convention doit être mesuré à lumière des résultats enregistrés dans les pays touchés par les mines. S'il est prématuré de faire une évaluation globale, il ressort des statistiques publiées par le CICR et des organisations de lutte contre les mines une baisse sensible du nombre moyen mensuel de victimes par mines et engins non explosés dans plusieurs pays touchés.

Cette évolution indique de façon encourageante que là où il y a cessation de l'emploi de mines et mise en place d'une action globale coordonnée, c'est-à-dire là où le Traité est appliqué, des vies et des moyens de subsistance sont épargnés. Toutefois, de récents événements ont tristement rappelé à quel point il est urgent que ce traité devienne universel et qu'il soit mis en œuvre, car l'emploi de mines dans de nombreux conflits continue d'entraîner des morts, des blessés et des souffrances.

Grâce principalement aux ressources mobilisées par le biais du Traité d'Ottawa, le CICR a élargi ses activités dans le domaine de l'assistance aux victimes et de la sensibilisation au danger des mines. En coopération avec les sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, nous menons actuellement des programmes de sensibilisation au danger des mines dans huit pays. Au cours de l'année écoulée, de nouveaux programmes ont été mis en œuvre au Liban, en Albanie, dans la République fédérale de Yougoslavie et dans la Fédération de Russie. Le CICR fournit également une aide médicale et chirurgicale aux victimes de la guerre, y compris aux victimes des mines, dans 22 pays.

À l'heure actuelle, 107 États ont ratifié le Traité d'Ottawa. Trente-deux pays l'ont signée et sont ainsi liés par ses buts et objectifs. En d'autres termes, deux tiers des gouvernements du monde se sont engagés en faveur de l'élimination des mines antipersonnel et de leurs conséquences. Nous prions instamment ceux qui ne sont pas encore Parties au Traité de répondre à la crise humanitaire causée par les mines antipersonnel et d'adhérer au Traité dans les plus brefs délais.

Certes, des progrès significatifs enregistrés par la communauté internationale dans le règlement des problèmes humanitaires causés par les mines antipersonnel, mais les problèmes humanitaires plus vastes causés par d'autres vestiges de la guerre, y compris les mines antivéhicules, les sous-munitions, telles que les bombes à grappes, et d'autres engins non explosés, n'ont pas encore fait l'objet d'un examen adéquat. Selon les premières conclusions du CICR, les conséquences humanitaires les plus directes et les plus vastes des mines antivéhicules est le déni de l'aide humanitaire. Dans bien des cas, le blocage de l'acheminement de vivres, de médicaments et d'autres secours ainsi que de services essentiels aggrave la situation de secteurs importants de la population civile dans des zones de conflit ou d'après les conflits.

Certains experts ont montré que, du fait de leur emploi et de leur conception, on explique le nombre important de victimes civiles dans un grand nombre de conflits par le taux très élevé de non-fonctionnement des sous-munitions. Les munitions, sous-munitions et mines antipersonnel non explosées sont responsables, dans des proportions quasiment égales, d'un tiers des 500 victimes enregistrées dans les 12 mois qui ont suivi la fin des hostilités au Kosovo. Les sous-munitions non explosées sont plus difficiles à enlever que les mines. Il s'agit d'engins explosifs extrêmement puissants et souvent très instables. Les accidents impliquant des sous-munitions se traduisent beaucoup plus fréquemment que les mines par de nombreux morts ou blessés.

De l'avis du CICR, ces conclusions mettent en évidence la nécessité urgente d'aborder, de façon globale, les problèmes humanitaires causés par les de guerre non explosés. Nous avons proposé l'examen d'un nouveau protocole à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques portant sur l'utilisation et l'enlèvement d'une large gamme de munitions non explosées trouvées sur les sites d'après les conflits. Nous serons heureux de travailler aux côtés d'autres États lors de la Conférence d'examen de 2000, afin de veiller à ce que les problèmes engendrés par les vestiges de guerres non explosées fasse d'urgence l'objet d'un examen. Le CICR a récemment accueilli une réunion d'experts gouvernementaux sur ce sujet, qui a montré une volonté encourageante de s'attaquer à cette question. Un rapport de synthèse sera prochainement disponible.

Étant donné la nature des conflits armés aujourd'hui, nous estimons que l'élargissement de la por-

tée des protocoles originaux de la Convention de 1980, afin qu'ils s'appliquent également aux conflits armés non internationaux, doit être la priorité de la prochaine Conférence d'examen. Bien qu'il existe plusieurs façons d'atteindre cet objectif, nous estimons que la question de l'adjonction d'un nouveau protocole destiné à élargir le champ d'application de la Convention mérite d'être examinée, car cela éviterait certaines complications techniques et juridiques susceptibles d'apparaître si la Convention cadre devait être amendée.

Le CICR se félicite de la convocation en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects. Les observations et recommandations du CICR sur la prolifération des armes légères figurent dans une étude, intitulée « La disponibilité d'armes et la situation des populations civiles dans les conflits armés », qui met en relief le lien étroit existant entre la très grande disponibilité d'armes et des niveaux très élevés de blessés civils, pendant et après les périodes de conflit. L'étude révèle une augmentation des maladies, de la famine et des mauvais traitements infligés aux civils lorsque des organisations humanitaires, parmi lesquelles le CICR, sont directement attaquées et contraintes de suspendre leurs opérations ou de quitter un pays.

Nous notons également que si les transferts internationaux d'armes, notamment d'armes légères, sont devenus plus faciles, il est en revanche infiniment plus difficile de faire respecter le droit humanitaire. Pour ces raisons, nous prions instamment les États d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies les incidences humanitaires des armes légères.

Indépendamment de cette Conférence, le CICR demande instamment aux États de reconsidérer leurs politiques concernant la production, la fourniture et les transferts d'armes et de munitions, à la lumière de la responsabilité qui leur incombe de respecter et de faire respecter le droit humanitaire. Des critères fondés sur la probabilité du respect du droit humanitaire devraient être pris en compte lors de l'élaboration de politiques nationales sur les transferts d'armes et de codes de conduite régionaux ou internationaux. Cette approche a été approuvée dans le Plan d'action de la vingt-septième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à laquelle les États parties ont participé pour la plupart.

La vingt-septième Conférence internationale a également encouragé les États qui ne l'ont pas encore fait à mettre sur pied des mécanismes et des procédures afin de déterminer si l'utilisation d'armes, qu'il s'agisse d'armes se trouvant dans leurs arsenaux ou d'armes en cours d'acquisition ou de mise au point, serait conforme aux obligations leur incombant en vertu du droit humanitaire international. Elle a en outre prié instamment les États de promouvoir la transparence dans le domaine des études relatives à ces armes. La Conférence a invité les États et le CICR à entamer un processus de consultations afin d'encourager la création de tels mécanismes et d'étudier dans quelle mesure l'approche du CICR en matière de santé pourrait aider des États à procéder à des examens juridiques. Le CICR a invité les États à se joindre à ce processus de consultation.

Le CICR demeure préoccupé par le fait que, ces dernières années, des balles capables d'exploser au contact d'un corps humain ont été fabriquées, vendues et utilisées. La Déclaration de Saint-Petersbourg de 1968 a interdit l'emploi de balles explosives afin de protéger les individus de souffrances qui ne servent aucun objectif militaire et qui sont, par conséquent, contraires aux principes de l'humanité. Le CICR poursuit le dialogue avec les États sur cette question. Il envisage de faire rapport sur ce problème et recherchera les mesures qui s'imposent au cours de la Conférence de 2001 des parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Cette année marque le soixante-quatrième anniversaire de l'adoption du Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires ou de moyens bactériologiques ainsi que le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous demandons instamment aux États de marquer ces anniversaires en veillant à ce que le cataclysme de la guerre biologique ne se produise jamais et que les progrès considérables réalisés dans les domaines de la microbiologie, de l'ingénierie génétique et de la biotechnologie ne soient pas employés contre l'humanité. Le meilleur moyen d'agir dans ce sens serait de réussir à mener à leur

terme les négociations de longue date sur un régime efficace de contrôle de la Convention de 1972 sur les armes biologiques.

M. Oudiba (Burkina Faso) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à celles de ceux qui m'ont précédé pour vous adresser, au nom de la délégation du Burkina Faso, toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette commission. Je suis convaincu que, sous votre conduite, les travaux de notre commission aboutiront à des résultats tangibles et satisfaisants pour l'ensemble des États Membres. Je voudrais vous assurer d'avance de l'entière coopération de ma délégation. Je voudrais également exprimer à M. Raimundo Gonzalez, toute notre appréciation pour la qualité du travail réalisé par la Commission sous sa présidence.

Le XXe siècle s'est illustré comme celui qui a le plus mis en péril l'avenir de l'humanité. En effet, avec les deux guerres qui ont fait d'innombrables victimes, surtout civiles, le monde a découvert avec stupeur l'ampleur de la menace qui pèse sur lui à travers les horreurs d'Hiroshima et de Nagasaki. Cet acte traduisait déjà la détermination des puissances de parvenir à une domination sans partage du monde. Ces actes ont eu pour effet d'ouvrir les yeux de tous les peuples quant au péril qui les guettait et les actions engagées depuis cet instant ont visé non seulement la réduction de la course aux armements, mais surtout et encore l'élimination pure et simple du globe de la menace nucléaire.

Je ne voudrais pas ici céder à un quelconque pessimisme en affirmant que les efforts sont jusque-là demeurés vains. Mais comme les membres le savent, et la plupart des interventions l'attestent, le danger malheureusement persiste, sans compter que les ambitions qui nous ont entraînés dans les deux guerres demeurent toujours présentes et que des notions nouvelles, telles que la sécurité et la souveraineté des États, rendent davantage précaires les actions entreprises. Rappelons d'ailleurs qu'au fil des ans, les dépenses militaires ont pris le pas sur celles du secteur économique et même social, atteignant, en 1999, la somme de 780 milliards de dollars. Outre ces dépenses exorbitantes, la menace s'est étendue à l'espace et se présente désormais comme une épée de Damoclès.

Comment donc ne pas s'inquiéter? Malgré les efforts individuels et collectifs des États, malgré l'action combien appréciable de l'ONU, l'insécurité

demeure totale et pendante. Il convient par conséquent de redoubler de vigilance afin que, progressivement, le monde soit libéré de l'arme nucléaire. Dans cette optique, l'engagement et le concours des puissances nucléaires demeurent indispensables. Il appartient également aux États non nucléaires de ne pas prêter leur territoire aux essais ou à l'implantation des usines y relatives. Osons espérer que le siècle qui commence sera porteur d'espoir, surtout avec la signature du Traité START II par les États-Unis et la Russie.

Pour sa part, le Burkina Faso suit avec un intérêt particulier l'évolution de ces questions. Dans son combat contre le sous-développement et la pauvreté, il considère que toute réduction dans les investissements militaires sera, à double titre, bénéfique pour la paix et la sécurité internationales d'une part et d'un apport pour les projets de développement d'autre part.

La course aux armements a développé sans doute la capacité de frappe nucléaire dont la menace a été soulevée plus haut et est connue de tous. Elle a aussi entraîné la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui est devenue également une source de préoccupation. En effet, ce phénomène a transporté le danger aux portes des États et menace directement les populations. La fabrication incontrôlée et souvent clandestine des armes de petit calibre et des mines, et surtout le trafic qui s'est instauré autour, a favorisé une prolifération qui est devenue sources de conflits ouverts ou latents et d'insécurité généralisée.

Les pays pauvres d'une manière générale, et plus particulièrement l'Afrique, souffrent depuis des décennies de cette situation. Le continent africain, en dépit de son développement, demeure toutefois source d'immenses richesses naturelles qui attirent les marchands de canons et leur procurent les bénéfices nécessaires au développement de leur fabrication et le terrain nécessaire à l'expérimentation de leurs produits. La conférence tenue récemment à Accra a dénoncé ce fait et stigmatisé l'utilisation des armes légères par les enfants. Les atrocités enregistrées dans le conflit sierra-léonais interpellent la communauté internationale en vue d'une solution urgente à ce problème.

Durement éprouvée, l'Afrique s'est organisée afin d'endiguer ce mal. Sur le terrain, l'expérience ayant montré que si l'action individuelle demeure importante, les résultats sont cependant mitigés du fait de la perméabilité des frontières et du manque de moyens adéquats de contrôle. Sur cette base, il s'est créé aux

niveaux continental et sous-régional, des cadres d'échange et de coopération. En atteste l'adoption d'un moratoire par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la mise en place par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'un mécanisme de prévention et de règlement des conflits.

De par sa position géographique, partageant sa frontière avec six pays, le Burkina Faso demeure un pays fragile en matière de sécurité. De ce fait, le Gouvernement burkinabè a développé beaucoup d'initiatives à travers les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'OUA, la CEDEAO et le Conseil de l'Entente pour la recherche de solutions viables. C'est dans ce sens qu'il a participé à des opérations comme Bolt Union, Kompienga 97 et Cinkassé 2000, dont l'objectif vise à développer les capacités individuelles des forces de sécurité, leur cohésion régionale et la volonté de coopération des États.

Sur le plan international, le Burkina Faso s'est engagé résolument dans les instances de réflexion et de négociation des conventions visant à régler les questions relatives à la sécurité. À ce titre, nous avons pris une part active au processus de négociations qui a conduit à la conclusion et à la signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction. Il convient de noter que l'engagement de mon pays à l'égard de cette convention s'est matérialisée par sa ratification immédiate. D'ailleurs, est-il besoin de rappeler que cette convention est entrée en vigueur à partir du dépôt des instruments de ratification par le Burkina Faso?

Au niveau interne, un comité de suivi de la mise en oeuvre des accords et résolutions internationales liés à la sécurité a été créé et mène déjà ses activités.

C'est ici le lieu de dire que le Burkina Faso demeure attaché à ces questions et appuiera toute initiative dans ce cadre.

Autant nous déplorons les entraves aux initiatives de la communauté internationale en faveur de la paix et la sécurité, autant nous encourageons toute action nouvelle en la matière. À ce titre, le Burkina Faso se réjouit du projet des Nations Unies d'organiser une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Les objectifs d'une telle conférence devraient être le développement et le renforcement des efforts de la communauté internationale pour prévenir, combattre et

éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Elle devrait logiquement aboutir à l'élaboration ou au renforcement des normes aux niveaux international, régional et national afin de faciliter la coordination des efforts sur la question. Elle devrait également mettre en place des mesures qui sous-tendent les actions.

Aucun mal ne peut être soigné s'il n'est attaqué à la racine. Il nous semble que le commerce illicite des armes découle naturellement de la fabrication illicite et excessive de celles-ci. Les armes sont un mal nécessaire pour la défense de l'intégrité territoriale des États, le maintien de l'ordre. En somme, elles doivent être dissuasives et donc demeurer du ressort des gouvernements des États producteurs.

Malheureusement, la triste réalité est que les armes sont devenues aujourd'hui l'apanage de tristes individus assoiffés par le gain et qui n'hésitent devant aucun moyen pour étendre leur entreprise. Le mal doit donc être attaqué à ce niveau. Les manufactures d'armes doivent cesser d'appartenir au secteur privé, et la fabrication des armes doit être strictement contrôlée par les gouvernements. Ce n'est qu'à partir de là que le commerce des armes pourra faire l'objet d'un contrôle.

En tout état de cause, mon pays est disposé à apporter sa modeste contribution à tous les niveaux pour la réussite de cette conférence.

Un défi est lancé à l'humanité. Nous devons mobiliser toutes nos forces et nos énergies pour le relever. Le troisième millénaire doit être un millénaire de paix, de sécurité, d'harmonie et de coopération au niveau national, régional et international.

Les générations montantes et celles à venir nous jugeront aux résultats, à notre engagement pour un monde meilleur, un monde libre de toute menace nucléaire, un monde où le paysan de Katmandou ou d'Angola peut labourer son champ sans aucun risque de sauter sur une mine ou de se retrouver sous la menace d'armes rebelles.

L'avenir du monde sera donc ce que nous voudrons qu'il soit. Tâchons de relever le défi.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*): Je rappelle à nouveau que la date limite pour le dépôt des projets de résolution est fixée à 18 heures, vendredi 13 octobre, et que cette date limite sera strictement respectée. Je prie instamment les membres de déposer dès que possible leurs projets de résolution, notamment les projets de résolutions traditionnels et ceux qui peuvent avoir des incidences financières.

La séance est levée à 16 h 35.